



Le ministère ne veut pas nous entendre ! Le mardi 1^{er} octobre : Manifestation nationale des retraité-es de la SNCF à Paris

En octobre 2012, à l'issue d'une manifestation nationale des retraité-es de la SNCF, le Ministère des Affaires sociales avait pris l'engagement de répondre à nos revendications. Il aura fallu huit mois et trois courriers unitaires, et surtout un rassemblement devant le ministère, pour que les représentant-es du gouvernement daignent, enfin, recevoir une délégation de nos organisations (CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT, FGRCF) et mettre en place le groupe de travail promis sur les pensions de réversion. Mais c'est toujours le silence sur l'ensemble de nos demandes !

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 25 JUN 2013

CGT – UNSA – SUD Rail – CFDT – FGRCF

AVEC LE MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Après trois courriers unitaires successifs et un rassemblement, avec la participation de près de 1 200 retraités, nous avons enfin été reçus par le Ministère des Affaires Sociales pour examiner nos revendications.

Nous avons rappelé les promesses faites par les deux gouvernements successifs (cabinet de Xavier BERTRAND et cabinet de Marisol TOURAINE), à savoir :

1° – TENUE D'UN GROUPE DE TRAVAIL AU SUJET DES PENSIONS DE REVERSION

- Relèvement à 60 %, sans conditions de ressources, avec une application immédiate aux cheminots de la mesure portant ce taux à 60 % au régime général pour celles et ceux qui ont moins de 852,39 euros par mois.

En 2012 : 25 % sont inférieures à 622 euros par mois ;
50 % sont inférieures à 715 euros par mois ;
75 % sont inférieures à 865 euros par mois.

Le minimum de réversion se situe à 656 euros par mois au 1^{er} Avril 2013. Un grand nombre de veuves vit sous le seuil de pauvreté.

- Examen de l'évolution des pensions de réversion pour aller à 60 % sans conditions de ressources

La représentante du Ministère a entériné la proposition d'un premier groupe de travail qui se tiendra le 05 juillet sur cette question.

D'ici là, un état des lieux sera fait au travers un document réalisé avec l'aide de la CPRP et sera envoyé avant le 05 juillet aux représentant des organisations syndicales et de la FGRCF.

2° – LA PRISE EN COMPTE DES MESURES D'AMELIORATION DU SALAIRE LIQUIDABLE DONT N'A PAS INTEGRALEMENT BENEFICIE UN GRAND NOMBRE DE RETRAITES.

- Prise en compte, dans toutes les pensions liquidées, des quarts de gratifications d'exploitation et de vacances intégrées dans le salaire liquidable en 2009, 2010 et 2011.
- Prise en compte, dans toutes les pensions liquidées, de la deuxième moitié de la prime de travail contenue dans la prime de fin d'année et intégrée dans le salaire liquidable en 2009.

Le représentant du Ministère renvoie la réponse à cette revendication aux futures concertations sur le dossier Retraite avec les représentants des confédérations, début juillet, et il évoque une remise à plat des différents régimes de retraite.

Nous avons vivement réagi à cette provocation, arguant que ces mesures spécifiques n'avaient rien à voir avec le débat général de fond qui allait s'engager.

Nous avons rappelé l'ensemble de nos revendications en plus de ces mesures spécifiques :

Face au blocage du ministère, des délégations de nos 5 organisations, venues de toutes les régions, se sont rassemblées le 25 juin.

C'est donc appuyée par le rassemblement de plus d'un millier de retraité-es, et dans le prolongement de la manifestation de 2012 qui avait réuni 10 000 personnes, que la délégation unitaire a été reçue au ministère.

Concernant les pensions de réversion, nous avons eu confirmation de la réunion du 5 juillet. A la demande de la délégation unitaire, un document sera remis avant le groupe de travail.

Nous vous rendrons compte à l'issue de cette réunion, même si le ministère entend la limiter à un état des lieux et à l'adoption d'un calendrier de discussions.

Pour les autres sujets, nous faisons face au silence inacceptable du ministère !

- ☑ La prise en compte, dans toutes les pensions liquidées, de la majoration uniforme de 5 euros de la prime mensuelle de travail ;
- ☑ L'attribution du 10^e échelon (8^e pour les ADC et 7^e pour les agents en service discontinu) à tous les retraités qui ont cessé leurs fonctions avant le 1^{er} janvier 2008 et qui remplissaient les conditions d'ancienneté requises ;
- ☑ Le relèvement substantiel du minimum de pension.

Nous avons rappelé la ferme opposition des retraités à la mensualisation des pensions, demandant le retour au paiement trimestriel à échoir dès 2014, le paiement fractionné n'étant qu'un palliatif temporaire.

Sur cette question également, nous n'avons pas pu avoir de garantie, les représentants du Ministère renvoyant encore aux futures concertations avec les confédérations.

Néanmoins, nous n'avons pas perçu de blocage pour rester dans la situation actuelle.

Pour finir, nous avons dénoncé le positionnement négatif de la SNCF au sujet de la délibération prévue dans le cadre du chapitre 10 du décret de 2007, au sujet de l'évolution des pensions, bloquant le processus d'envoi au gouvernement.

Nous avons dénoncé la faiblesse de l'augmentation de 1,3 % (incluant le réajustement de + 0,1 % au titre de 2012), très éloignée des prévisions de la loi de finances 2013 et de la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale), notamment avec le prélèvement de 0,3 % pour la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) dès le 1^{er} avril 2013.

La mobilisation reste nécessaire si nous voulons faire évoluer les choses qui restent en suspens.

**Dans ce cadre, les organisations
CGT – UNSA – SUD Rail – CFDT – FGRCF,
qui se sont rencontrées le mercredi 26 juin,
ont décidé d'une manifestation nationale des
retraités et veuves pour le mardi 1^{er} octobre 2013**

Les 5 organisations se rencontreront de nouveau fin août, pour ré-interpeller les pouvoirs publics. Mais, d'ores et déjà, nous avons indiqué qu'il n'est pas concevable d'en rester là.

Les unions de retraité-es CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT et la FGRCF appellent à une manifestation nationale le mardi 1^{er} octobre, à Paris.

D'ici le 1^{er} octobre, les retraité-es SNCF prendront part aux actions interprofessionnelles qui seront organisées pour mettre à bas les projets du patronat et du gouvernement, qui vont s'attaquer une nouvelle fois à nos retraites. **La construction d'un mouvement interprofessionnel puissant est la priorité.** Cela passe aussi par des mobilisations sectorielles, qu'il faudra coordonner.

Outre les attaques envers les salarié-es en activité (nouvel allongement de la durée de cotisation pour avoir droit à une pension toujours plus faible), le gouvernement prévoit aussi de spolier les retraité-es :

- **La pension ne sera même plus revalorisée** autant que l'inflation.
- **Baisse des pensions**, en passant la CSG de 6,6 à 7,5%, et en fiscalisant le supplément de 10% de la pension pour les personnes ayant eu au moins trois enfants.
- **Baisse des revenus** en supprimant la déduction de 10 % pour le calcul des impôts.

Retraité-es cheminot-es, on lâche rien !

Lorsque nous avançons les demandes très spécifiques, le directeur de cabinet de la ministre nous renvoie vers le Premier ministre !

Le refus de parler de nos retraites en prétendant que c'est le Premier ministre qui le fera avec les confédérations syndicales, est scandaleux. Qui pourrait croire que c'est là que nous discuterons par exemple, de l'intégration dans le salaire liquidable de 2009 des 3/4 de gratification d'exploitation ou de la 1/2 de la prime de travail contenue dans la PFA des cheminot-es !

Plus inquiétante est l'insistance du directeur de cabinet à expliquer qu'il s'agira de mettre à plat tous les régimes de retraite... l'intention du gouvernement serait-elle de dire non à tout pour « harmoniser » les régimes vers le bas ?

Les représentant-es du ministère ont refusé de s'engager sur la non-mensualisation et le retour au paiement trimestriel à échoir dès 2014 ; sur tout ce qui concerne la revalorisation des pensions, nous n'avons eu aucune réponse.